



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent et excusé	: 1

Date de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 30 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES.

4 membres absent ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Hélène CAMPLO-ROBERT a donné procuration à Véronique DOITTAU.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Solange HOLLARD.
Jean-François SOLA a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Sylvie COMPIN

DELIBERATION N° 35/2025 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°59/2024 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DETR 2025, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE TIERS-LIEU

Rapporteur : Véronique DOITTAU

Madame le Maire rappelle que la Commune de Mons a la volonté de conforter et valoriser sa vie de village et la dynamique associative déjà existante sur son territoire.

Pour faire suite à son projet « Cœur de village », la commune souhaite favoriser la création d'un tiers-lieu, pour conforter l'animation du « Cœur de village ». Ce projet est coconstruit en partenariat avec

les acteurs locaux. Il a été décidé de développer ce tiers-lieu dans les anciennes classes élémentaires laissées vacantes depuis la rentrée scolaire 2024-2025 et sorties du périmètre scolaire. Toutefois, pour accueillir un tiers-lieu, la commune doit réaliser des travaux d'aménagement pour assurer l'accessibilité au local depuis l'espace public et assurer l'accueil de tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite. Le coût prévisionnel global des travaux comprenant le raccordement aux eaux usées sur l'espace public et la parcelle privée de la commune, la création d'un chemin piétonnier, la mise en place d'une rampe d'accès PMR, et des installations liées à l'éclairage, s'élevait en décembre dernier à 33 390,14 € HT.

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024, le Conseil municipal de la commune de Mons a voté à l'unanimité la délibération n°59/2024 qui adopte le projet de travaux d'aménagement d'un local public pour la création d'un tiers-lieu pour un montant global estimé à 33 390,14 € HT, comme défini ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	HT	TTC
Raccordement des eaux usées sur l'espace public		
TOTAL	7 982,14 €	9 578,57 €
Création du piétonnier		
TOTAL	11 691,37 €	14 029,64 €
Branchemet du réseaux eaux usées sur la parcelle privée de la commune		
TOTAL	2 016,63 €	2 419,96 €
Création d'une rampe d'accès PMR		
TOTAL	12 500,00 €	15 000,00 €
Modification de l'éclairage et mise en place d'un éclairage extérieur		
TOTAL	4 200,00 €	5 040,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	38 390,14 €	46 068,17 €

Par ailleurs, cette délibération autorise la commune de Mons à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 et du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour son projet de tiers-lieu selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POSTE DES RECETTES		2025 (HT)
ETAT - DETR	50,00%	19 195,07 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30,00%	11 517,04 €
AUTOFINANCEMENT	20,00%	7 678,03 €
TOTAL	100%	38 390,14 €

Or, depuis cette date, la commune a reçu de nouveau devis venant porter le coût total des travaux à 29 949,46 € HT. Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus pour intégrer les nouveaux estimatifs.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : adopter le projet de travaux d'aménagement d'un local public pour le projet de tiers-lieu actualisé pour un montant global estimé à 29 949,46 € HT selon le plan de financement suivant :

POSTE DE DEPENSES	HT	TTC
Raccordement des eaux usées sur l'espace public		
TOTAL	7 982,14 €	9 578,57 €
Création du piétonnier		
TOTAL	14 235,69 €	17 082,82 €
Branchement du réseaux eaux usées sur la parcelle privé de la commune		
TOTAL	2 016,63 €	2 419,96 €
Remplacement du chauffage/ventilation		
TOTAL	1 515,00 €	1 818,00 €
Modification de l'éclairage et mise en place d'un éclairage extérieur		
TOTAL	4 200,00 €	5 040,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	29 949,46 €	35 939,35 €

Article 2 : solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR 2025 à hauteur de 14 974,73 € HT et une aide du Conseil Départemental à hauteur de 8 984,84 € pour l'année 2025 et arrête le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE DES RECETTES		2025 (HT)
ETAT - DETR	50,00%	14 974,73 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	30,00%	8 984,84 €
AUTOFINANCEMENT	20,00%	5 989,89 €
TOTAL	100%	29 949,46 €

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 30/09/2025

Sylvie COMPIN

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>